

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultation

—————

Il s'agit d'autoriser la signature de cinq marchés publics.

Lors de sa séance du 02 juin 2025 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Maintenance des installations de chauffage, de froid et de traitement d'air des bâtiments communaux ;***

La consultation a pour objet la maintenance des installations de chauffage, de froid et de traitement d'air des bâtiments communaux.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Aucune variante n'était autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande (maintenance corrective) et sera attribué à un seul opérateur économique.

Le montant maximum annuel s'élève à 62 500 euros HT soit un montant total maximum de 250 000 € HT pour les 48 mois.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

L'attributaire est la société HERVE THERMIQUE, sise 36 rue Marcel Paul 29 000 QUIMPER, sur la base d'un forfait annuel de 18 135 € HT, et pour un montant maximum annuel de 62 500 € HT, soit 250 000 € HT en cas de reconduction.

- *Équipement des offices de restauration des écoles et ALSH ;*

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de matériels pour l'aménagement des offices de restauration des écoles et ALSH de la ville de Quimper. La mission inclut :

- L'établissement des plans pour les projets de réaménagement des offices, ainsi que les prescriptions techniques permettant d'installer les matériels nécessaires au fonctionnement de ces offices ; Les travaux seront proposés par office et corps d'état ;
- La fourniture, la livraison et l'installation de matériels et d'équipements pour les offices de restauration des écoles publiques et les accueils de loisirs de la ville de Quimper. L'acheteur demande une logistique intégrée pour ces prestations.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot en raison de la forte interdépendance technique et fonctionnelle entre les prestations d'acquisition de matériel de cuisine professionnel et la cohérence nécessaire en termes de parc d'équipement sur l'ensemble des équipements.

Des variantes libres étaient autorisées dans la limite de deux par candidat.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant annuel maximum est de 240 000 euros HT.

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction, si bien que le montant maximum des prestations pour la totalité de la durée de l'accord-cadre (4 ans) est de : 960.000 € H.T

L'attributaire est l'entreprise CAILLAREC, sise 3 rue Etienne Perchec 29 000 QUIMPER sur la base d'un montant estimatif de 121 032,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 240 000 € HT, soit 960 000 € HT en cas de reconduction.

- *Prestations de sécurité et de gardiennage pour les activités récurrentes et ponctuelles de la ville de Quimper, de QBO, de la ville de Briec-de-l'Odet et du CCAS de la ville de Quimper ;*

Le marché a pour objet la réalisation de l'ensemble des différentes prestations de sécurité et de gardiennage récurrentes et ponctuelles, pour l'intégralité des services de la ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, de la ville de Briec et du CCAS de la ville de Quimper.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- Quimper Bretagne Occidentale - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- Ville de Briec - 67 rue du Général de Gaulle – 29510 BRIEC ;
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Quimper - 8 rue Verdelet - BP 61715 - 29107 Quimper cedex.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. Le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, analyser les offres, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

L'accord-cadre est réparti en 4 lots :

Lot	Libellé
1	Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme
2	Prestations de sécurité des équipements spécifiques
3	Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper
4	Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles

La répartition des montants des prestations entre les membres du groupement, pour chaque lot, pour la période initiale (un an) de l'accord-cadre est la suivante :

Pour le lot n°01 - Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	85 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	20 000 €
Ville de Briec-de-l'Odét	15 000 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	120 000 €

Pour le lot n°02 - Prestations de sécurité des équipements spécifiques

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	130 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	15 000 €
Ville de Briec-de-l'Odét	5 000 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	150 000 €

Pour le lot n°03 - Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	160 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	0 €
Ville de Briec-de-l'Odét	0 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	160 000 €

Pour le lot n° 04 : Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	93 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	20 000 €
Ville de Briec-de-l'Odét	2 000 €
CCAS de la ville de Quimper	5 000 €
TOTAL	120 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction soit un montant total maximum de 2 200 000 € HT.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'était autorisée.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une période initiale de 12 mois reconductible trois fois au 1^{er} septembre de chaque année pour une période de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le montant des prestations pour la période initiale (un an) de l'accord-cadre est défini comme suit :

lot	Libellé	Maximum annuel HT
	Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme	120 000 €
	Prestations de sécurité des équipements spécifiques	150 000 €
	Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper	160 000 €
	Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles	120 000 €
	TOTAL	550 000 €

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	SECURIT'OUEST 4 boulevard de Creac'h Gwen 29 000 QUIMPER	46 511,00 € HT
2	PAK SECURITE 4 boulevard de Creac'h Gwen 29 000 QUIMPER	101 768,00 € HT
3	OPTIONS SECURITE SECURITEAM 5 rue Simone Signoret 56 000 LORIENT	114 698,33 € HT
4	ELITE SECURE GROUP 5 avenue Georges Bataille 60 330 LE PLESSIS BELLEVILLE	47 107,90 € HT

- Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés - Relance du lot 5 0B24014 ;

Le marché a pour objet des travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés pour le patrimoine bâti : Menuiserie extérieures PVC - Aluminium - Bois

Il s'agit de la relance du lot n° 5 de la consultation n° 0B24014, déclaré sans suite par arrêté n° 6.24.385 DFCP du 27 décembre 2024.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- CCAS ;
- CIAS ;
- Ville de Briec ;
- Ville d'Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur est la Ville de Quimper.

Sont concernées les opérations de travaux :

- Dont le montant est inférieur à 250.000 € HT en cas de multi lots ;
- Dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en cas de lot unique.

En outre, l'acheteur pourra recourir à un tiers en cas d'incapacité du ou des titulaires du lot considéré à assumer la prestation. Des situations de rupture de stock ou d'indisponibilité des équipes du titulaire dans le cas de travaux devant être réalisés dans un délai contraint (par exemple des travaux à réaliser dans les écoles en période de vacances scolaires), relèveraient de cette dérogation.

La répartition annuelle des commandes est la suivante :

Lot	Montant	VQ	QBO	CCAS	CIAS	BRIEC	ERGUE
5	505 000,00 €	300 000 €	100 000 €	40 000 €	25 000 €	40 000 €	

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'était autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum et est passé en application des articles L2125-1 1° et R2162-7, R2162-8, R2162-10 et R2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à des marchés subséquents.

Cet accord-cadre est attribué à 2 opérateurs économiques au minimum et 3 opérateurs économiques au maximum.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 02/01/2026 pour la première période. À compter du 02/01/2026, l'accord-cadre pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 31/12/2029.

Le montant maximum des travaux pour la période initiale de l'accord-cadre est de 505 000 euros HT soit un total de 2 020 000 euros HT en cas de reconductions.

Les trois attributaires sont les suivants :

- ATLANTIQUE OUVERTURES sur la base d'un estimatif de 112 416 euros HT
Siège social : ZA du Bois de la Noue
1 rue Percier et Fontaine
44 360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Agence : 10 impasse Ampère
56 450 THEIX NOYALO
- MIROITERIE DE CORNOUAILLE sur la base d'un estimatif de 133 482,94 euros HT
ZI de kerdroniou
4 rue Paul Marcel
CS 32008
29 018 QUIMPER
- SARL LAUTRIDOU PIERRE sur la base d'un estimatif de 217 760 euros HT
ZA Penhoat Braz
29 700 PLOMELIN
- ***Fourniture, livraison et installation de mobilier scolaire pour les classes des écoles publiques, les installations périscolaires et les accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire.***

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier scolaire des écoles publiques, des installations périscolaires et des accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire de la ville de Quimper.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot	Désignation
1	<u>Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs.</u> Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants sur les temps du périscolaire ainsi que celui des accueils de loisirs.

2	Mobilier pour la restauration Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs ; hors chaises hautes et chaises en applique
3	Chaises Hautes Chaises destinées aux jeunes enfants de maternelle dans les restaurants scolaires
4	Chaises en applique Chaises destinées aux restaurants scolaires

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Des variantes libres sont autorisées, notamment concernant les dimensions. Les entreprises n'ont pas d'obligation de répondre à l'offre de base.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel par lot passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande d'une part et à la passation de marchés subséquents, d'autre part. Il sera attribué à un opérateur économique ;

Les montants annuels maximum sont les suivants :

Lot	Désignation	Maximum annuel HT
	<u>Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs.</u> Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants	90 000 €
	Mobilier pour la restauration Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs ; hors chaises hautes et chaises en	40 000 €
	Chaises Hautes Chaises destinées aux jeunes enfants de maternelle dans les restaurants scolaires	10 000 €
	Chaises en applique Chaises destinées aux restaurants scolaires	10 000 €
	TOTAL ANNUEL	150 000 €
	TOTAL en cas de reconductions	600 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de notification, au 31 décembre 2025. L'accord-cadre est reconduit tacitement à chaque 1er janvier et jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.

Le lot n° 4 est déclaré infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lots	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	DPC ZA de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	57 272,23 € HT
2	DPC ZA de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	34 809,65 € HT
3	WESCO Route de Cholet CS80184 79141 CERIZAY CEDEX	3 543,25 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces cinq marchés publics.